

OTTIGNIES LOUVAIN-LA-NEUVE

ville universitaire d'avenir

BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL



*Vue aérienne du centre de la commune
(photo Airprint)*

n° 5
juin 1978

SOMMAIRE

- *Spécial enseignement* : la liste complète des écoles implantées à Ottignies-Louvain-la-Neuve 2
- *Plaine de jeux* : prix des inscriptions et dates d'ouverture 3
- *Ludothèques* : pourquoi et comment louer des jouets 3
- *Quelques conseils avant de partir en vacances* : conservez-les, ils pourraient vous être utiles ! 4
- *La légitime défense* : jusqu'où peut-on se défendre soi-même ? 4
- *Urgences* : eau, gaz, électricité, télé-distribution en panne. Quelques numéros de téléphone pour vous servir 7
- *Notre patrimoine architectural* : un itinéraire qui vous conduira au pied de nos vieux murs 5
- *Quel avenir pour la ferme du Douaire?* 2500 m2 de locaux disponibles pour vos idées 6
- *En suivant les séances du Conseil Communal* 6
- *Avis officiels* 7
- *Echos* 8
- *Spectacles et expositions* 8
- *Le collecteur de la Dyle* : les pelles mécaniques seront rue du Monument le 1er août 10
- *Le Bauloy* : 170 logements sociaux destinés à la location 10
- *Egouttage du Vau des Ris* : un projet de 18 millions qui sera terminé en 1980 10
- *La piscine de Blocry* : les travaux ont commencé le 17 avril 10
- *Le parc scientifique de Louvain-la-Neuve* : 150 ha et un investissement de 1.560 millions 11
- *Sports* 11
- *Carnet familial* 12

BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL
distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres de Ottignies-Louvain-la-Neuve. Reproduction interdite.
Secrétariat de rédaction :
Joseph Desmet. Maison Communale.
Av. des Combattants 39 - Tél. 414072
Photos : Air Print, Dave, Bertrand, La Dernière Heure, Coffernils et Pirson.
Réalisation technique : Imprimerie J. Dieu-Brichart, 47, Ch. de la Croix - Ottignies-Louvain-la-Neuve.

SPECIAL ENSEIGNEMENT : de l'Ecole Gardienne à l'Université dans sa Commune

NIVEAU GARDIEN :

- ☆ **ECOLE DU CENTRE**
3 classes - Mixte - Communale
Av. des Combattants, 41
C. E. : *Mme Bouquiaux*
- ☆ **ECOLE DE LA CROIX**
2 classes - Mixte - Communale
chaussée de la Croix, 80A
C. E. interim : *Mme Semal*. Téléphone
41 35 85.
- ☆ **ECOLE DE BLOCRY**
4 classes - Mixte - Communale
rue Haute, 1
C. E. : *M. Demeester*. Tél. 417720.
- ☆ **ECOLE DE MOUSTY**
2 classes - Mixte - Communale
Rue des Coquerées, 4
C. E. : *Mme Delveaux*. Tél. 613956.
- ☆ **ECOLE DE LIMAUGES**
1 classe - Mixte - Communale
Rue des Ecoles, 1
C. E. : *Mme Mambour*. Tél. 614919.

☆ **ECOLE DE CEROUX**
1 classe - Mixte - Communale
Place Communale
Institutrice : *Mme Peeters*.

☆ **ECOLE DU BUSTON**
1 classe - Mixte - Communale
Place de l'Aubépine
C. E. : *Mme Bousman*.

☆ **ECOLE DE LIMELETTE**
1 classe - Mixte - Communale
Av. de Jassans, 67
C. E. : *Mme Boumans*. Tél. 413195.

☆ **ECOLE SAINT-PIE X**
5 classes - Mixte - Libre
Av. St-Pie X, 5
C. E. : *Mme Desmet*. Tél. 414598.

☆ **COLLEGE DU BIHEREAU**
4 classes - Mixte - Libre
Rue du Collège, 2
C. E. : *Melle Sliepen*. Tél. 417037.

☆ **ECOLE DES BRUYERES**
3 classes - Mixte - Libre
Place des Giroflées, 4
C. E. : *Mr Van Cottom*. Tél. 418586.

NIVEAU PRIMAIRE :

☆ **ECOLE DE BLOCRY**
6 classes - Mixte - Communale
Rue Haute, 1
C. E. : *Mr Demeester*. Tél. 417720.

☆ **ECOLE DE MOUSTY**
4 classes - Mixte - Communale
Rue des Coquerées, 4
C. E. : *Mme Delveaux*. Tél. 613956.

☆ **ECOLE DE LIMAUGES**
2 classes - Mixte - Communale
Rue des Ecoles, 1
C. E. : *Mme Mambour*. Tél. 614919.

jeunesse



du 3 juillet au 25 août

Comme nous l'avons annoncé dans notre précédent numéro, la plaine de jeux sera ouverte du 3 juillet au 25 août à l'intention de tous les enfants de notre commune. Elle sera organisée dans les locaux de l'école et du Centre Sportif de Blocry.

Le prix des inscriptions par enfant et par jour s'établit comme suit :

A l'intention des parents, nous publions ci-dessous la liste complète des écoles implantées sur le territoire de notre commune.

Nous souhaitons que ce document leur sera utile dans le choix d'une école lors de la prochaine rentrée scolaire.

Il est bien entendu que les chefs d'écoles respectifs se tiennent à la disposition de nos concitoyens pour leur fournir tous renseignements qu'il ne nous est pas possible de publier dans le cadre de la présente information.

☆ ECOLE SAINT-PIE X

14 classes - Mixte - Libre
Avenue St-Pie X, 5
C. E. : *Mme Desmet*. Tél. 414598.

☆ COLLEGE DU BIHEREAU

12 classes - Mixte - Libre
Rue du Collège, 2
C. E. : *Melle Sliepen*. Tél. 417037.

☆ ECOLE DES BRUYERES

6 classes - Mixte - Libre
Place des Giroflées, 4
C. E. : *Mr Van Cottom*. Tél. 418586.

☆ ATHENEE ROYAL

24 classes - Mixte - Officiel
Avenue Bontemps, 2
C. E. *Mme de La Lindi*. Tél. 415446.

NIVEAU SECONDAIRE :

☆ COLLEGE DU CHRIST-ROI

13 classes - garçons - Libre
Rue du Renivaux, 25
Directeur : *R. P. Foulon*. Tél. 415767.

☆ LYCEE MARTIN V

22 classes - Mixte - Libre
Rue du Collège, 3
Directeur : *Mr Denies*. Tél. 413925.

☆ ATHENEE ROYAL

34 classes - Mixte - Officiel
Avenue Bontemps, 2
Préfet : *Mr Poche*. Tél. 415446.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE :

☆ ACADEMIE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

Directeur : *Mr Bassinne*. Tél. 414437.

NIVEAU UNIVERSITAIRE :

☆ FACULTE DES SCIENCES THEOLOGIQUES ET CANONIQUES

Place Croix du Sud, 1
Tél. 418181. Ext. 3604.

☆ FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, SOCIALES ET POLITIQUES

Place Montesquieu, 1
Tél. 418181. Ext. 4113.

☆ FACULTE DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION

Voie du Roman Pays, 20
Tél. 418181. Ext. 4369.

☆ FACULTE DES SCIENCES

Place des Sciences, 2
Tél. 418181. Ext. 3325.

☆ FACULTE DES SCIENCES APPLIQUEES

Rue Archimède, 1
Tél. 418181. Ext. 2461.

☆ FACULTE DES SCIENCES AGRONOMIQUES

Place Croix du Sud, 3
Tél. 418181. Ext. 3718.

☆ INSTITUT D'EDUCATION PHYSIQUE

Place Pierre de Coubertin, 1-2
Tél. 418181. Ext. 4421.

☆ INSTITUT DES SCIENCES FAMILIALES ET SEXOLOGIQUES

Rue des Wallons, 6
Tél. 418181. Ext. 4402.

☆ CENTER FOR OPERATIONS RESEARCH AND ECONOMETRICS - CORE

Voie du Roman Pays, 34
Tél. 418181. Ext. 4338.

☆ CENTRE D'ETUDES THEATRALES

Ferme de Blocry. Place de l'Hocaille
Tél. 415096.

☆ INSTITUT DES LANGUES VIVANTES

Traverse d'Esoppe, 1
Tél. 418181. Ext. 4364.

Plaine de jeux

35 frs pour les familles nombreuses ;

55 frs pour les familles habitant la commune ;

90 frs pour les enfants des communes périphériques.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus au bureau de la Recette, 21, bd Martin. Tél. 416346.

Jeux en location :

L'idée d'organiser un service de prêt de jouets est née aux Indes. Une des premières ludothèques de Belgique a été aménagée dans l'ancienne gare de Mousty à l'initiative de MMmes Bertrand et Minne.

Dès son ouverture, le 8 novembre 1974, elle offrait un choix de 150 jeux spécialement sélectionnés pour les enfants de 3 à 15 ans et même au-delà.

Le but poursuivi est de permettre à l'enfant d'expérimenter le plus grand nombre de jeux possible tout en guidant les parents pour leurs futurs achats. Chacun sait en effet que les jouets coûtent cher et qu'ils ont souvent une vie éphémère.

Après 4 ans d'existence, on peut dire que la ludothèque de Mousty connaît un franc succès puisque le nombre de jeux mis en circulation est passé de 150 à 600 unités.

Chaque samedi, de 10 h. à midi, les enfants peuvent venir choisir leurs jeux moyennant un droit d'inscription annuel fixé à 100 frs par famille. Ils peuvent les conserver 15 jours au maximum.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Bertrand, téléphone 41 61 77.

Signalons également qu'une ludothèque s'ouvrira bientôt sur le site de Louvain-la-Neuve. La responsable en sera Mme Steyaert, rue du Collège, 2. Tél. 41 74 37.

LES LUDOTHEQUES

Avec tous nos vœux :

Passez d'agréables vacances

Partir en vacances, c'est se libérer des soucis quotidiens. Mais, au préalable, quelques préparatifs sont indispensables. Quelques précautions doivent également être prises.

vacances

&

tourisme

1. Avez-vous vos visas ?

Certains pays exigent encore un passeport ou un visa. Nous vous conseillons de prendre contact avec l'Ambassade ou le Consulat du pays que vous souhaitez visiter.

Vous pouvez obtenir un passeport en vous présentant au commissariat de police, av. des Combattants, 24, tous les jours entre 9 h. et midi (téléphone 41 45 03). En général, les pièces à produire sont les suivantes : un bulletin de renseignements (à compléter sur place), deux photos format carte d'identité, la carte d'identité et le passeport à renouveler si vous en possédez un. Il vous faudra encore payer une somme variant suivant le nombre d'années de validité (de 1 à 5 ans).

2. Quelques conseils avant le départ.

N'oubliez pas que votre maison ou votre appartement va rester sans occupant. Entourez-vous de certaines précautions :

- Communiquez la date de votre départ et de votre retour ainsi que votre adresse temporaire à une personne de confiance ;
- Ne laissez pas apparaître votre absence : pas de billets ou messages sur les portes, pas de boîte aux lettres qui déborde, pas de fournitures déposées à la porte ;
- Contrôlez si les serrures sont bien verrouillées ;
- Ne déposez pas vos clés sous le paillason ou sur une tablette de fenêtre et fixez des sécurités à l'intérieur ;
- N'abandonnez pas dans le jardin des échelles ou autres objets pouvant servir à l'escalade ;
- Rangez l'argent et les objets de valeur dans un coffre bancaire ;
- Laissez les clés sur les portes intérieures et sur celles des armoires. Cela vous évitera des dégâts en cas de vol.
- Fermez les compteurs d'eau, de gaz et d'électricité.
- N'oubliez pas vos documents de mutuelle.
- Votre carte d'identité est-elle en ordre.
- N'abandonnez pas vos animaux !

3. Sur la route et en villégiature.

- Ne laissez pas les clés de contact sur le tableau de bord du véhicule ;
- Fermez les portières ;
- N'abandonnez pas des objets de valeur et les documents d'immatriculation dans votre auto ;
- Mettez vos enfants en garde contre les risques d'accompagner un inconnu dans un immeuble, au cinéma, dans un parc ;
- Surveillez vos enfants dans les plaines de jeux, à la plage ;
- Ne laissez pas sortir les « tout-petits » lorsque le soir tombe.

4. Messages touristiques urgents.

Des messages revêtant un caractère de gravité et d'urgence peuvent être diffusés par la radio et insérés dans les quotidiens. A cet effet, il faut prendre contact avec le Touring Club de Belgique :

Tél. (02) 513 82 40 ou 512 78 90 avant 15 heures.

Coût : 150 frs pour les touristes membres du T.C.B. et 250 frs pour les non-membres.

Usage d'armes à feu

Nous portons à la connaissance du public, l'art. 33 extrait du règlement général de police :

Sans préjudice des dispositions légales ou réglementaires concernant la chasse, il est défendu sans l'autorisation préalable du bourgmestre, de tirer sur le territoire de la commune et en quelque endroit que ce soit, des coups de fusil, de pistolet, de revolver ou d'autres armes à feu et de faire éclater des pétards ou autres pièces d'artifice en quelque circonstance que ce soit. En cas d'infraction, les armes et pièces d'artifice seront confisquées conformément aux prescriptions de l'article 553 du code pénal.

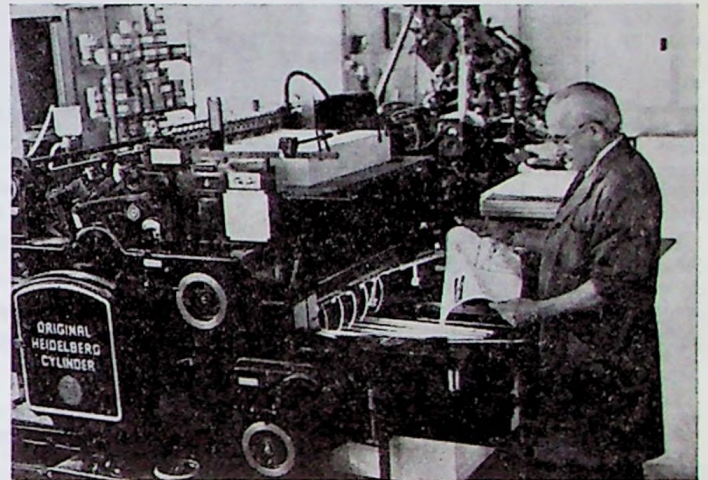




L'exposition rétrospective des techniques de la radio montrait l'énorme chemin parcouru dans les procédés de transmission des messages.

PRESSE

Cette année, la S.P.R.L. Dieu-Brichart qui imprime notre journal, fête son 25^{me} anniversaire. Outre les travaux d'imprimerie, cette S.P.R.L. s'est également spécialisée dans les travaux d'édition. Elle vient d'ailleurs d'accroître ses possibilités en s'adjoignant un atelier offset et de photo-composition.



Le 20 mai, se sont déroulées les festivités organisées à l'occasion de la célébration du 25^{me} anniversaire du « Home Familial du Brabant » et de l'inauguration du nouveau quartier d'habitations sociales du Bauloy.

La cérémonie était rehaussée de la présence de M. Hambye, représentant Monsieur Califice, Ministre de la Prévoyance Sociale et Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales wallonnes.

Au cours de la séance académique, plusieurs personnalités prirent la parole, notamment M. Gilles, président du IFB et M. le Bourgmestre.

Les autorités ont visité le chantier du Bauloy et l'exposition organisée dans la salle des pas-perdus du Centre Culturel sur le thème : « La Vie à Ottignies ».

La partie récréative était assurée par André Hancre et le groupe folk « Lundi Soir ».

● APRES-MIDI THEATRAL DES 3 x 20.

Le 23 avril à 15 h., dans la petite salle du Centre Culturel, tous les 3 x 20 de notre commune (environ 150 personnes) ont pu applaudir « Comédie à l'ancienne » de Marthe Dugard. Cette œuvre séduisante et pleine d'humour a été particulièrement appréciée.

Le C.P.A.S. remercie toutes les personnes qui ont assuré bénévolement le transport des spectateurs habitant dans les quartiers éloignés.



Le 16 avril dernier, la troupe du Cercle « Art et Plaisir » a remporté, pour la seconde fois, le « Challenge de la Ville de Nivelles » avec la pièce intitulée « Mes Trvès Galands ».

Une nouvelle harmonie :

CONCORDIA

Le 10 avril dernier, lors de la visite de S. M. la Reine chez notre centenaire, Madame Bouillon, le public a pu apprécier la qualité de l'aubade musicale donnée par un groupe d'une quinzaine de musiciens. C'était en réalité la rencontre de deux centenaires.

Ces musiciens n'étaient autre en effet, que l'embryon de la nouvelle harmonie qui succède à la plus que centenaire fanfare royale « Concordia ».

Ce changement apporté dans la structure de la société est motivé par l'évolution actuelle des instruments à vent. Mais il ne modifie en rien les ambitions de la glorieuse fanfare dont on se souvient des fastes ayant animés la célébration de son centenaire en 1963.

Monsieur Marcel Ancion, professeur de clarinette au Conservatoire de Bruxelles, professeur à l'Académie Intercommunale d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et Directeur de l'Académie Musicale d'Ixelles, assurera la direction artistique de la nouvelle harmonie.

« Concordia » se réunit chaque samedi matin dans les locaux mis gracieusement à sa disposition par le Péranque-Club installé à la ferme du Douaire.

Le Collecteur de la Dyle

Dans notre numéro 3 de janvier 1978, nous avons consacré un article à l'assainissement de la Dyle.

Depuis plus d'un an, les travaux de pose du collecteur de la Dyle sont en cours entre Wavre et Ottignies. Comme on peut s'en apercevoir en empruntant la route 168, ils seront bientôt entamés au cœur même de notre commune. Les premiers forages sont en cours sous la ligne du chemin de fer et aux environs du Sentier Maurice Carême ainsi qu'aux abords des terrains de la rue des Deux Ponts et dans la propriété de M. G. Romain.

L'I.B.W nous a fait savoir que les travaux affectant la rue du Monument débuteront le 1er août. Le Collège des Bourgmestre et Echevins et le Service communal des Travaux prendront contact avec l'Intercommunale en vue d'organiser le déroulement des travaux de manière à alléger le plus possible les inconvénients et l'inconfort qui en résulteront pour les habitants de la rue étant donné l'importance et la durée de ces travaux.

Dès que le Collège échevinal sera plus complètement informé, il proposera une réunion de quartier en vue d'informer les habitants du déroulement des travaux et des mesures complémentaires à prendre.

UN NOUVEAU QUARTIER D'HABITATIONS SOCIALES :

LE BAULOY

Le 20 mai 1978, au cours de la célébration du 25^{me} anniversaire du « Home Familial du Brabant », a eu lieu l'inauguration du nouveau quartier du Bauloy.

Le mot « bauloy » ou « baulois » signifie « lieu planté de bouleaux ». La présence humaine sur ce site n'est pas nouvelle. Des hommes néolithiques y ont laissé des traces : nucléus, lames, grattoirs, pointes de flèches, haches polies en phanite noir d'Ottignies... Plus près de nous, la période romaine est marquée par la présence d'un ensemble de sept tombelles dont une était située entre la rue du Bauloy et la rue de la Sapinière. Elle contenait des vases en terre et en verre ainsi qu'une monnaie en bronze d'Hadrien. Ce tumulus a été nivelé progressivement par les travaux de labours et n'était plus apparent dès avant les années 1960.

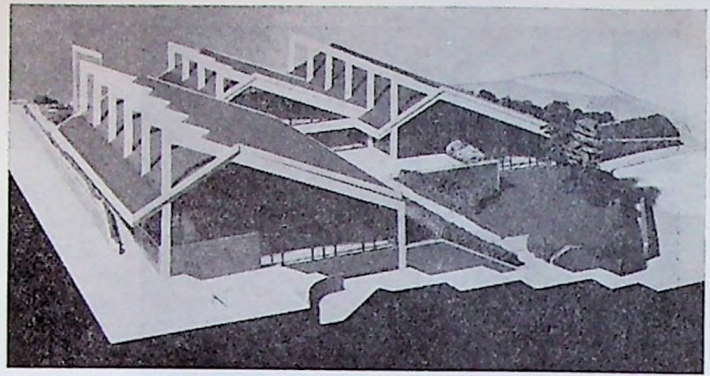
Le nouveau quartier du Bauloy comporte 170 logements sociaux destinés à la location. Dès le 1er juin, trente familles nombreuses se sont installées dans les nouvelles constructions. Dans quelque temps, les vieux ménages viendront occuper un ensemble de logements collectifs. La société gestionnaire a prévu une gamme de logements adaptés à la composition des familles. Ce qui permet une mutation en cas de modification dans la population familiale.

Le « Home Familial du Brabant » est une coopérative de locataires. En pratique, cela veut dire que les futurs locataires doivent souscrire 15 parts sociales de 1.000 frs chacune et libérer immédiatement 10 % de ces parts (1.500 frs). A la date de réception de cette somme, un dossier est ouvert et un numéro d'ordre est attribué au demandeur.

Les formulaires nécessaires peuvent être obtenus soit au Secrétariat communal, soit au siège social du « Home Familial du Brabant », avenue du Destrier, 24 à 1140 Bruxelles où tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus (Tél. (02) 733 91 19).

INFRASTRUCTURE

La piscine de Blocry



L'Administration communale, conjointement avec l'U.C.L. et l'Adeps, a entrepris la construction d'une piscine au quartier de l'Hocaille.

L'élaboration des plans a été confiée au bureau d'architecture BEAI. Le 17 avril 1978, les entreprises Van Rymenant ont commencé les travaux de terrassement. On prévoit l'achèvement définitif de cette nouvelle infrastructure sportive pour 1980.

Le bâtiment s'étendra sur une superficie d'environ 2.500 m². Il abritera, outre une cafetaria, deux bassins de 25 m. de long sur 15 m. de large. Chaque bassin aura une profondeur maximale de 3,50 m. et sera partagé en 6 couloirs.

La piscine sera accessible à tous les habitants de notre commune et son équipement permettra l'organisation de cours spéciaux de natation pour handicapés.

EGOUTTAGE DU VAU DES RIS

Le Vau des Ris est ce coulant d'eau venant de Céroux-Mousty et traversant les campagnes de Balbrire pour se diriger vers Limelette. Sa largeur était de 4 pieds vers 1840. Jadis se trouvaient à proximité immédiate quelques lieux-dits pittoresques : Fond Becquet (à la limite de Céroux), Bonnier Baudhuin (avenue Plantin), Bruyères de Balbrire et Haute Borne (près de la ferme).

Aujourd'hui, le Vau des Ris a partiellement disparu lors de la réalisation des quartiers « Jurdant » et « Tilleuls ». Ce qu'il en reste est devenu un égoût à ciel ouvert ! Aussi, l'Administration communale envisage-t-elle la pose d'un collecteur depuis la rue de Pinchart jusqu'à la rue du Corbeau. Ce projet coûtera 18 millions et pourrait être terminé en 1980. Il s'inscrit dans un ensemble de travaux d'assainissement de toute la vallée du Pinchart.

Parallèlement à la pose du collecteur, il est prévu de créer une voirie assurant la liaison entre les quartiers de Balbrire et du Buston.

Jusqu'où peut-on se défendre soi-même?

La Légitime Défense

Au cours d'un vol ou d'un cambriolage, vous vous trouvez nez à nez avec un malandrin à mine patibulaire. La réaction normale est de chercher à vous défendre et, si possible, d'empêcher la fuite du voleur. C'est ce qu'on appelle la légitime défense.

En matière de légitime défense, tout le problème consiste à savoir jusqu'où on peut aller. Car, si la justice admet que l'on peut se défendre soi-même, elle impose toutefois trois conditions dictées par le bon sens :

- le danger auquel répond celui qui se défend doit être immédiat ;
- ce danger doit viser des individus et non des biens ;
- la défense doit être proportionnée à l'attaque, car il reste bien entendu qu'on n'a pas le droit de risquer la vie des autres, seraient-ils des voleurs : la vie humaine, unique et irremplaçable, passe avant la protection des biens.

Tourisme local :

NOTRE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Le patrimoine architectural d'Ottignies-Louvain-la-Neuve n'est pas sans intérêt. Souvent, des témoins du passé voisinent avec des constructions qui préfigurent l'avenir.

A l'intention de nos lecteurs, nous proposons un itinéraire partant de la gare d'Ottignies et aboutissant au quartier du Stimont. Cette boucle suit la vallée de la Dyle, remonte sur les plateaux de la rive gauche, passe par le fond du Blanc-Ry et se termine sur la rive droite.

Nous souhaitons que cette brève nomenclature vous permettra de découvrir les richesses architecturales de notre commune.

OTTIGNIES-CENTRE.

Av. des Combattants :

Gare S.N.C.B. (1884), Presbytère (1785), Eglise St-Remi (fin 18e s.), Château (1626), Centre culturel (ouvert le 29-4-78), Maison communale (1882), Ferme du Douaire (16e s.).

Place des Déportés :

Ancienne maison communale (vers 1840, local Familia).

MOUSTY.

Place de l'Eglise :

Eglise Notre-Dame et crypte (sur les ruines d'une villa romaine), Presbytère (1720).

Chaussée Provinciale (48 et 50) :

Ancien château de Negri (1756).

Rue de Franquénies :

Ferme du Moulin (1847).

Rue de Spangen (8) :

Ferme de Spangen (ancien château de Franquénies - fin 17e s.), Chapelle Notre-Dame des Fièvres (1731).

CEROUX.

Rue du Puits :

Ferme Stouffs (18 et 19e s.), Ferme Dessy (1738).

Grand-Rue (28) :

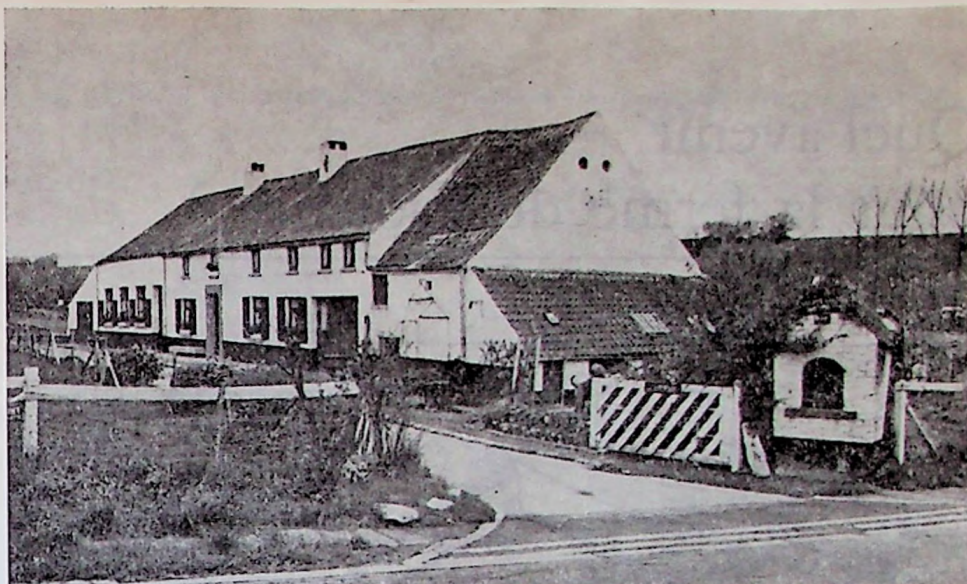
Ferme Laloux (1733).

Grand-Rue (24) :

Ferme Brulard (1736).

Rue de la Chapelle (3) :

Ferme Wautier (1686, remaniée au 19e s.).



Rue de la Fontenelle (1) :

Maison Basse (18e s.).

Place communale :

Eglise Notre-Dame du Bon Secours (1848).

Rue de Moriensart :

Tour de Moriensart (13e s.), Ferme de Moriensart (reconstruite au début du 19e s.).

PINCHART.

Rue Montauray :

Ferme des Hayettes (15e s.).

Rue du Réservoir (2) :

Ferme Bon Air (19e s.).

Rue des Vergers :

Ferme de la Hutte (1707), Château de Pinchart (1860).

Rue de Lasne :

Ferme André (1738), Ferme du Gorli (18e s.).

PETIT-RY.

Rue du Roi Albert :

Château du Petit-Ry (1885).

Rue du Petit-Ry (49) :

Ancienne Ferme Tordoir (citée en 1660).

Avenue van de Walle :

Eglise St-Pie X (1964).

Rue des Prairies :

Ferme de Balbririe (1761).

ROFESSART.

Rue P. Holoffe :

Centre technique de la construction (1964).

Rue de Profondsart :

Eglise St-Joseph (1872), Château Lambermont (1835).

LIMELETTE-CENTRE.

Rue du Moulin :

Moulin de Beaucaire (1752).

Avenue Albert 1er :

Eglise St-Géry (1955), Presbytère (1856).

Rue Ch. Dubois :

Ferme au Pont (19e s.).

BLANC-RY.

Rue du Blanc-Ry (54) :

Château de Clerlande (1932).

Allée de Clerlande :

Monastère St-André (1971).

LAUZELLE.

Chemin de Lauzelle :

Ferme de Lauzelle (citée au 12e s.).

LOUVAIN-LA-NEUVE.

Avenue Baudouin 1er :

Cyclotron (1971).

Place des Sciences :

Bibliothèque des sciences exactes (1971).

Place de l'Université :

Centre ville (1977), Halles Universitaires et Gare S.N.C.B. (1975).

Scavée du Biéreau :

Ferme du Biéreau (citée en 1601).

BLOCRY.

Place des Sports :

Centre sportif (1978).

Rue Haute :

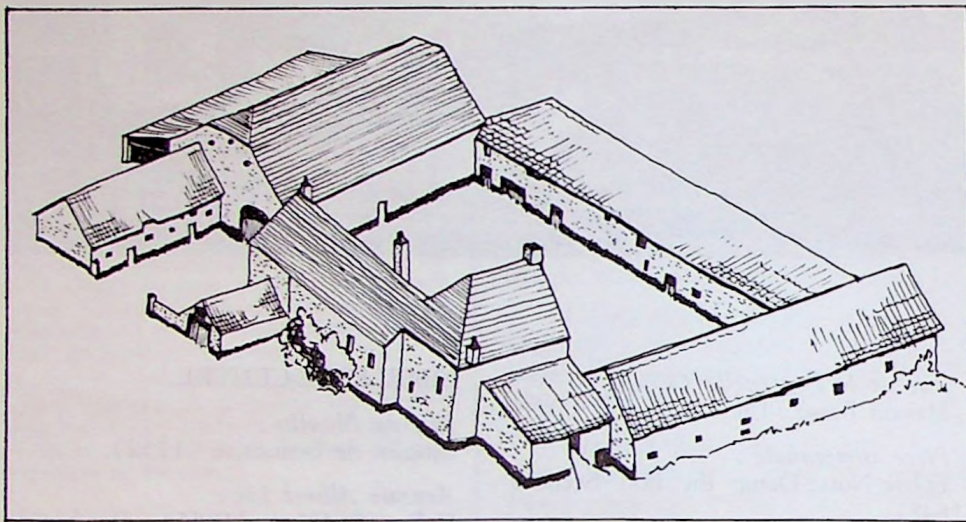
Eglise St-Joseph (de 1914 à 1935).

STIMONT.

Rue de la Chapelle :

Chapelle Marie Médiatrice (1927).

Quel avenir pour la ferme du Douaire ?



Les bâtiments de la ferme du Douaire sont disposés en quadrilatère. Le corps de logis en L remonte au 17^{me} siècle. Il s'ouvre vers l'intérieur : signe de temps incertains. La porte à traverse, les fenêtres à linteau droit encadrées de pierre bleue datent de la fin du 18^{me} siècle. Il en est de même de l'aile en ressaut. La façade à rue est percée de fenêtres à encadrement de bois. Les murs conservent des traces d'arcs de décharge et de chaînage de pierre. Les briques sont de type espagnol (22 cm x 11 x 5,5). La grange en long du 18^e s. est coiffée d'une toiture à croupettes. Les pignons à épis sont percés d'oculi.

Telle nous apparaît aujourd'hui cette construction dont l'origine pourrait se situer au 16^e siècle.

A cette époque, un douaire constituait une dotation assurée par le mari à la femme en cas de survie.

La ferme du Douaire fut longtemps une simple gentilhommière. En 1628, elle semble avoir été reconvertie en exploitation rurale. Les familles d'Ursel et d'Udekem en seront les premiers propriétaires. Vers 1860, elle est acquise par Joseph Dezangré, juge auprès du Tribunal de Louvain. Plus tard, elle devient la propriété de la famille Orban de Xivry.

De nombreuses générations d'agriculteurs s'y succédèrent depuis les cent dernières années : les Lamal, Gislen, Henri Goes, Dessy et enfin Émile Goes qui y vécut jusqu'en 1964.

Depuis, la ferme est restée à l'abandon.

En 1971, l'Administration communale acquiert les bâtiments et les terrains avoisinants, en vue d'y aménager un centre commercial et administratif. Quelques années plus tard, à l'initiative de l'Administration Communale, les premières mesures de sauvegarde et de restauration sont confiées au professeur Raymond Lemaire (UCL), expert mondialement connu. Au cours de celles-ci, on a conservé les percements et les matériaux d'époque. Les cheminées ont été démontées et reposées brique par brique. Le toit a été recouvert de roofing en attendant la pose des ardoises naturelles. Ainsi partiellement consolidé et restauré, le corps de logis de la ferme du Douaire se trouve provisoirement préservé contre l'action des intempéries.

Avant de poursuivre valablement les travaux, il faut envisager la destination définitive de cet ensemble architectural.

Le caractère authentiquement rustique de cet ensemble historique devrait, dans l'esprit de la municipalité, constituer un élément important du développement du cœur de la commune.

Alors, quel avenir pour la ferme du Douaire : un centre de rencontres ou de tourisme, un musée ?... Peut-être avez-vous des idées ! Les vacances qui approchent vous aideront certainement à trouver quelques suggestions. Écrivez-nous au bureau du journal ou à vos édiles communaux.

En suivant les séances du Conseil Communal

11 avril 1978 :

En début de séance, M. le Bourgmestre a rendu hommage à l'échevin Joseph Pierson qui fête cette année ses 25 ans de mandataire communal. La carrière publique de M. Pierson a commencé en 1953 avec son élection en qualité de conseiller communal. En 1955, il devient échevin de l'instruction publique en remplacement de M. Max Bastin, rédacteur en chef du journal «La Cité». Mise à part une courte cure d'opposition, M. Pierson gardera son échape scabinale jusqu'à ce jour. Il est devenu conseiller provincial lors des élections du 17 avril 1977.

Parmi les 36 points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil vote l'organisation des surveillances et garderies de midi aux écoles communales de Limelette et de Limauges. Le compte de l'exercice 1977 et le budget 1978 de la Fabrique d'église St-Joseph et de la Fabrique d'église St-Remi sont approuvés ainsi que le Budget de la Fabrique d'église St-Remi. Il en est de même pour la modification budgétaire introduite par la Fabrique d'église de Céroux.

L'Assemblée décide également l'aménagement d'un préau à l'école de Blocry.

23 mai 1978 :

En début de séance, le Conseil communal vote le projet d'amélioration de la chaussée de la Croix. Il approuve également les avant-projets de travaux de pose d'égoûts avenue du Parc et au Vau des Ris.

Le Conseil fixe les conditions de recrutement d'un garde-champêtre. Il approuve les comptes 1977 de différentes fabriques d'églises ainsi que la convention relative à l'exploitation du Centre Culturel.

M. Jean Sablon est proposé en qualité de commissaire auprès de la Société Asvergaz, tandis que M. Gaston Simon est proposé en qualité d'administrateur auprès de la même société.

Le Conseil communal désigne M. Joseph Pierson en qualité de délégué auprès de l'I.O.S.B.W.



COMMUNE D'OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE

ECHEVINAT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE



**Rentrée scolaire
du lundi 4 septembre 1978**



Madame, Monsieur,

L'Administration Communale d'OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE a l'honneur de vous informer que la reprise des cours aux Ecoles Communales se fera le LUNDI 4 SEPTEMBRE 1978.

Vous trouverez ci-après les indications propres à chaque groupe scolaire.

ECOLE GARDIENNE DU CENTRE :

Avenue des Combattants 41
Chef d'école : Madame BOUQUIAUX
Rentrée à 8 h. 30

Ce groupe scolaire comprend :

- trois classes gardiennes dont une est accessible aux enfants de 2 ans et 6 mois ;
- surveillance du repas de midi (soupe ou café) ;
- assurance accidents ;
- transport en minibus pour les élèves éloignés.

Renseignements et inscriptions le jour de la rentrée.

ECOLE GARDIENNE DE LA CROIX :

Chaussée de la Croix 80A
Chef d'école intérimaire : Madame SEMAL
Rentrée à 8 h. 30

Ce groupe scolaire comprend deux classes dont l'une est accessible aux enfants âgés de 2 ans et 6 mois.

L'enseignement communal vous procurera en outre les avantages suivants :

- surveillance du repas de midi ;
- assurance accidents ;
- transport en minibus pour les élèves éloignés.

Renseignements et inscriptions le jour de la rentrée. Tél. 41 35 85.

ECOLE GARDIENNE ET PRIMAIRE DE BLOCRY :

Rue Haute 1
Chef d'école : Monsieur DEMEESTER
Rentrée à 9 heures

Ce nouveau groupe scolaire, installé maintenant rue Haute, comprend :

- 1) une section gardienne composée de 4 classes dont une classe d'accueil réservée aux enfants de 2 ans et 6 mois ;
- 2) une section primaire pour garçons et filles de 6 à 12 ans conduisant à l'obtention des diplômes d'examen cantonal et de fin d'études primaires ;
- 3) Ouverture le 1er septembre de nouvelles classes primaires afin de répondre à l'accroissement démographique de la Commune et en particulier de son site universitaire ;
- 4) une extension de l'Académie de Musique pour les enfants à partir de 7 ans ;
- 5) cours de solfège — cours d'instruments : piano, guitare, violon, flûte, percussion.

L'enseignement communal vous procurera en outre les nombreux avantages suivants :

- gratuité des fournitures classiques ;
- surveillance du repas de midi ;
- cours facultatif du néerlandais à partir du degré moyen ;
- cours audio-visuels ;
- orientation scolaire ;
- cours hebdomadaire de natation ;
- épargne scolaire ;
- assurance accidents ;
- transport en minibus pour les élèves éloignés et du site universitaire ;
- activités socio-culturelles le mercredi après-midi ;
- garderies et études surveillées, matin et soir ;
- repas chauds et distribution de potage à midi.

Renseignements et inscriptions : du 26 au 30 juin de 8 à 18 h. ; les 7 et 14 juillet de 10 à 13 h. et de 15 à 18 h. ; du 16 au 31 août de 10 à 13 h. et de 15 à 18 h. aux Pavillons, rue Haute (à côté de l'Eglise de Blocry).
Téléphone 41 77 20.

ECOLE GARDIENNE ET PRIMAIRE DE MOUSTY :

Rue des Coquerées 4
Chef d'école : Madame DELVEAUX
Rentrée à 8 h. 45

Ce groupe scolaire comprend :

- 1) une section gardienne accessible aux enfants de 2 ans et 6 mois, répartis dans deux classes ;
- 2) une section primaire pour garçons et filles de 6 à 12 ans conduisant à l'obtention des diplômes d'examen cantonal et de fin d'études primaires.

L'enseignement communal vous procurera en outre les nombreux avantages suivants :

- gratuité des fournitures classiques ;
- un cartable est offert aux élèves entrant en première année ;
- surveillance du repas de midi ;
- cours facultatif du néerlandais à partir du degré supérieur ;
- orientation scolaire ;
- cours hebdomadaire de natation ;
- épargne scolaire ;
- assurance accidents ;
- activités socio-culturelles le mercredi après-midi ;
- garderies et études surveillées, matin et soir à partir de 7 h. 50.
- repas chauds et distribution de potage à midi ;
- transport en minibus pour les élèves éloignés ; l'itinéraire et l'horaire seront communiqués aux parents dès la rentrée.

Renseignements et inscriptions le vendredi 1er et le samedi 2 septembre entre 9 et 11 h. et le jour de la rentrée.

Madame DELVEAUX, rue des Coquerées, 60
Téléphone : (010) 61 39 56.

ECOLE GARDIENNE ET PRIMAIRE DE LIMAUGES :

Rue des Ecoles 1
Chef d'école : Madame Louise MAMBOUR
Rentrée à 8 h. 45

Ce groupe scolaire comprend :

- a) une section gardienne accessible aux enfants de 2 ans et 6 mois ;
- b) une section primaire pour garçons et filles conduisant à l'obtention du diplôme de fin d'études primaires.

L'enseignement communal vous procurera en outre les avantages suivants :

- gratuité des fournitures classiques ;
- un cartable est offert aux élèves entrant en première année ;
- surveillance du repas de midi ;
- cours facultatif de néerlandais au degré supérieur ;
- orientation scolaire ;
- cours de natation ;
- assurance accidents ;
- garderies et études surveillées, matin et soir.

Renseignements et inscriptions le jour de la rentrée ou par téléphone :

Madame Louise MAMBOUR, Institutrice en Chef
Téléphone : (010) 61 49 19.

ECOLE GARDIENNE DU BUSTON (Limelette)

Place de l'Aubépine

Chef d'école : Madame BOUSMAN-CARETTE

Rentrée à 8 h. 30

Cette école comprend une section gardienne accessible aux enfants ayant atteint l'âge de 3 ans dans le courant du trimestre.

Assurance accidents.

ECOLE GARDIENNE DE LIMELETTE :

Avenue de Jassans 67

Chef d'école : Madame BOUMANS-JADOT

Rentrée à 8 h. 30

Ce groupe scolaire comprend et procure les avantages suivants :

- une section gardienne accessible aux enfants qui auront trois ans avant le 31 décembre 1978 ;
- surveillance du repas de midi ;
- assurance accidents.

Le problème du transport, pour les élèves éloignés, sera étudié, de commun accord entre le Chef d'Ecole et l'Administration Communale, si le besoin s'en fait sentir.

Renseignements et inscriptions le jour de la rentrée.

ECOLE GARDIENNE DE CEROUX :

Place Communale

Madame Peeters

Dépend d'Ottignies Centre

Rentrée à 8 h. 30

Cette école comprend une section gardienne accessible aux enfants ayant atteint l'âge de 2 ans et demi dans le courant du trimestre.

- Garderie de midi s'il y a des élèves en suffisance.

L'itinéraire et l'horaire du minibus seront communiqués aux parents dès la rentrée par le Chef d'école.

Nous comptons sur les habitants des divers quartiers de notre Commune en expansion pour encourager nos écoles communales et nous les assurons de notre appui total ainsi que du dévouement complet du personnel enseignant.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

L'Echevin de l'Instruction Publique,
Roger DELAIN.

ADMINISTRATION

URGENCES

Vous trouverez ci-dessous quelques numéros de téléphone pouvant vous être utiles en cas de fuites d'eau, de panne d'électricité, d'explosion de gaz ou de dérangement à la télé-distribution :

EAU en ce qui concerne Ottignies et le site de Louvain-la-Neuve : 41 52 05 ou (02) 733 96 60 (CIBE). En ce qui concerne Céroux-Mousty et Limelette : (02) 633 10 50 (Aynegre).

ELECTRICITE pendant les heures de bureau : 41 69 64 et 41 74 04 (éclairage public) (Unerg).

GAZ pendant les heures de bureau : (081) 61 10 29 (Asvergaz).

TELEDISTRIBUTION pendant les heures de bureau : 41 69 64 (Unerg).

En dehors des heures de bureau, vous pouvez atteindre les services de l'Electricité, du Gaz et de la Télédistribution en formant le numéro unique : (02) 512 58 40.

Rappelons qu'en cas d'accident, d'incendie de vol, vous pouvez appeler les numéros suivants :

Pompiers (Wavre) : 22 32 34.

Service 900.

Gendarmerie (Ottignies-L.L.N.) : 41 43 42.

Centre anti-poison : (02) 345 45 45.

Radio-protection (radiations atomiques) : 41 81 81 (U.C.L.).

Police communale : 41 45 03 (pendant les heures de bureau).

Projet de Loi :

Bientôt un titre de « VILLE » pour Ottignies-Louvain-la-Neuve

Jusqu'à ce jour, Ottignies ne figure pas parmi les localités belges autorisées à porter le titre de ville.

Pourtant, depuis 1966, la situation de fait a rapidement évolué. D'une part, l'U.C.L., depuis son transfert à Lauzelle, a toujours présenté Louvain-la-Neuve en termes de ville : « la première ville nouvelle en Belgique depuis le XVI^e siècle ». D'autre part, l'Administration communale souhaite la bienvenue à ses nouveaux habitants dans les mêmes termes : « cité universitaire d'avenir ».

Il faut souligner qu'en fait, Ottignies-Louvain-la-Neuve est la seule commune universitaire à part entière à ne pas encore bénéficier du titre de ville échu en partage à ses con-

seurs de Bruxelles, Liège, Gand, Mons et Louvain.

Aussi, le Bourgmestre a-t-il souhaité faire un pas en avant. Une proposition de loi, contre-signée par les Sénateurs Sondag et Féaux, a été récemment déposée au Sénat. Elle comporte un long développement historique qui justifie le projet de loi tendant à autoriser la commune de Ottignies-Louvain-la-Neuve à porter le titre de ville.

L'aboutissement favorable de cette démarche contribuerait certainement au rapprochement des Ottignois de souche et des nouveaux habitants, notamment les novo-louvanistes. Il rétablirait un élémentaire esprit d'équilibre et de justice en faisant bénéficier l'Université de Louvain-la-Neuve du même statut citadin que son homologue la K.U.L.

● TRANSPORT DES MAMANS ET DE LEURS BEBES.

Deux fois par mois, le 1^{er} et le 3^e mardi, les mamans qui éprouvent des difficultés pour rejoindre la consultation des nourrissons située au 1^{er} étage du Centre Médico-Social, av. des Combattants 41, peuvent se faire transporter par le minibus communal.

Il leur suffit de s'adresser à Mme Lucas, infirmière O.N.E., qui assure une permanence tous les jours de 8 h. 30 à 9 h. et répond au numéro de téléphone 41 43 03.

● MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Le nombre de demandes d'autorisation d'utiliser la voie publique pour différentes manifestations va croissant.

Les organisateurs de ces manifestations devront dorénavant introduire leur demande auprès de M. le Bourgmestre au minimum un mois avant la date prévue pour ces manifestations, sauf cas d'exceptionnelle urgence.

● DOCUMENTS UTILES.

Voici pour vous aider dans vos démarches, quelques renseignements pratiques les plus souvent demandés.

Pour tout autre cas, un coup de téléphone au numéro 41 40 72 (Administration communale) vous renseignera immédiatement. Bureaux ouverts tous les jours de 9 à 12 heures.

Nature du renseignement	Où s'adresser ?
Extrait de mariage.	Lieu de mariage.
Extrait de naissance.	Lieu de naissance.
Extrait de décès.	Lieu de décès ou commune du domicile du défunt.
Extrait de divorce.	Lieu de mariage. Pour les divorces avant le 20 juillet 1962 à la commune de l'époux au moment de l'action en divorce.
Extrait de population.	Commune du domicile.
Certificat de domicile, de nationalité.	Commune du domicile.
Carte d'identité.	Commune du domicile.
Légalisation de signature.	Dans toutes les communes du pays sur présentation des pièces d'identité.
Copies conformes.	Commune du domicile.
Certificat d'hérédité jusqu'à 10.000 frs.	Commune du décès.
Certificat de bonne vie et mœurs - Licences et Permis de conduire.	Service de police communale.
Permis de conduire.	Service des étrangers.
Police des étrangers.	
Permis de lotir, de bâtir, établissements dangereux, insalubres, incommodes.	Administration communale du lieu de construction ou de l'installation.

Lutte contre le bruit

AVIS A LA POPULATION

Le Collège des Bourgmestre et Echevins rappelle qu'il existe une ordonnance de police réglant l'emploi des tondeuses à gazon et autres engins susceptibles de troubler la tranquillité.

Ce règlement précise :

— Il est interdit de faire usage de tondeuses à gazon à moteur dans les endroits habités, entre 20 h. et 9 h. ainsi que les dimanches et jours fériés légaux.

— Tous les moteurs à combustion interne doivent être conditionnés et entretenus de façon à ne répandre d'une manière anormale de l'huile, de la fumée et des déchets de combustion, lesquels sont de nature à incommoder les habitants.

— Tous les auteurs et complices des bruits et tapages évitables, quels qu'en soient le lieu et la cause, et qui sont de nature à troubler la tranquillité des habitants, seront punis conformément aux dispositions pénales de cette ordonnance.

Nous invitons également les propriétaires de vélomoteurs et motos à faire contrôler régulièrement leur pot d'échappement.

Nous remercions chacun de bien vouloir prendre note des dispositions exposées ci-dessus.

● LA REINE CHEZ FÈNE BOUILLON.



Le 10 avril 1978, à l'occasion de sa visite au Centre William Lennox, Sa Majesté la Reine Fabiola a bien voulu accepter l'invitation du Bourgmestre de rendre visite à notre centenaire qui, quelques jours plus tard, allait fêter ses 102 ans. La Reine y a également rencontré sa filleule Fabiola Buxan. Vive la Reine et Fène Bouillon !

EXPOSITIONS

● LES PEINTURES MURALES DE L'OUEST DES ETATS-UNIS.

Du 2 au 26 mai, s'est tenue au 1er étage de la Banque Bruxelles-Lambert à Louvain-la-Neuve, une exposition consacrée au « street art ».

Le nombreux public a pu se rendre compte que le mur peint n'est pas un graffiti mais une œuvre collective.

Pour la petite histoire, rappelons que le mouvement d'art mural s'est déclenché aux U.S.A. en même temps que la crise de 1930 et trouve son origine dans l'art mural mexicain. Actuellement, il affirme l'identité politique, ethnique et culturelle des minorités et dénonce certains aspects de la société américaine.

● « O N 6 B S »

Dans le cadre des fêtes communales de Céroux, le club des radio-amateurs du Brabant-sud a organisé deux journées « portes ouvertes » dans la salle Cérousiana. Pendant toute la durée de l'exposition, le public a pu assister à des liaisons radio avec le monde entier ainsi qu'à des expériences de télévision d'amateurs et vidéo en circuit fermé.

Ainsi, le profane aura pu constater que le radio-amateurisme ne rime pas avec le « radio-bricolage ». Les véritables radio-amateurs sont en effet des chercheurs et des expérimentateurs. Ce sont eux par exemple qui, il y a plus de 50 ans, ont découvert les ondes courtes.

Spectacles : OUVERTURE DU CENTRE CULTUREL

Comme nous l'avait déclaré Monsieur Masoni dans l'interview publiée dans notre précédent numéro, il n'y aura pas une séance officielle inaugurale du Centre Culturel mais un ensemble de manifestations à caractère local, régional, national et même international. Elles se dérouleront sur plusieurs mois et se termineront en 1980 à l'occasion de la célébration du 150^e anniversaire de notre indépendance.

C'est donc en tambours et trompettes qu'a eu lieu, le 29 avril dernier, la première de ces manifestations.

Le Cercle Royal L'Effort, qui fête cette année son 45^e anniversaire, a interprété « Coudès së l'vèt », une adaptation wallonne d'André Hancre de « Doux Dingués », comédie en 3 actes de Michel André et Joseph Carole.

A cette occasion, fut dévoilée la plaque en bronze reproduisant la supplique qui fut l'étincelle inspiratrice d'un centre culturel dans notre commune.

Auparavant, la Fanfare royale « Concordia » avait donné une aubade musicale fort appréciée du nombreux public qui assistait à cette soirée.



Le samedi suivant, 6 mai 1978, la nouvelle salle du Centre Culturel accueillait les finalistes du concours national d'art dramatique wallon pour l'attribution du « Grand Prix du Roi Albert », session 1977-1978. Cette manifestation était honorée de la présence de plusieurs personnalités : le colonel Chalon, représentant S. M. le Roi, M. Van Bever, représentant le Gouverneur du Brabant, M. Dumortier, représentant le Ministre de la Culture Française, M. le Bourgmestre, les Sénateurs Féaux, Sondag et Sweert, des échevins et des Conseillers communaux.

Le jury a couronné la compagnie dramatique du cercle royal wallon de Watermael-Boitsfort pour son interpréta-

tion de la pièce « Sot qui vout » du liégeois Georges Simonis (notre photo ci-contre).



Le 12 mai a été donné le grand gala de clôture des festivités du XX^e anniversaire de l'Athénée Royal d'Ottignies.

Au programme figuraient deux œuvres de Beethoven : l'ouverture « Coriolan » op. 62 et la IX^e Symphonie en ré mineur op. 125.

Le plateau était occupé par l'Orchestre National de Belgique, la Chorale Royale Saint-Remi, le Cercle Royal L'Effort et la chorale « La Pastourelle ». Au pupitre de direction : Georges Octors. Un immense succès pour ces 250 musiciens et choristes.



SPORTS

LE PARC
SCIENTIFIQUE
DE
LOUVAIN-LA-NEUVE

Si l'existence de parcs scientifiques associés à des campus universitaires est courante aux Etats-Unis, où on en dénombre actuellement quatre-vingts, il n'en est pas de même en Europe Occidentale.

En Angleterre, la ville de Cambridge dispose d'un petit parc scientifique annexé à son université mais installé à plusieurs kilomètres du centre de la ville.

En Belgique, l'intérêt du parc scientifique de Louvain-la-Neuve à Ottignies est qu'il fait partie intégrante de la zone universitaire. Sa superficie de 150 hectares le promet à un plus grand avenir et à un impact plus important sur la commune et la région.

Grâce à la proximité des différentes facultés universitaires et à la possibilité d'utiliser leurs équipements scientifiques, le parc industriel de Louvain-la-Neuve se spécialise dans l'implantation d'entreprises axées sur la recherche ou des fabrications soumises à des contrôles constants. Citons entre autres des laboratoires de recherche dans les domaines de la chimie, de l'électronique, des procédés thermiques ou de l'informatique. Ce sont des entreprises non polluantes.

D'initiative universitaire et communale, le parc scientifique a été déclaré d'intérêt national par décision gouvernementale et dès lors l'infrastructure et sa gestion en ont été confiées à l'I.B.W.

En 1976, cinq firmes étaient déjà installées dans le zoning. En 1978, on en dénombre vingt. Ce qui constitue un rythme d'accroissement favorable et un investissement de 1.560 millions.

Les possibilités d'emplois se développent constamment. Au début de 1976, il y avait 350 personnes occupées dans le zoning. Actuellement, on en compte un peu plus de six cents. Sur l'ensemble de cette main-d'œuvre, 500 personnes environ proviennent des communes périphériques ou de la région. Au niveau des cadres, le personnel provient principalement de l'agglomération bruxelloise. Les employés, techniciens et ouvriers proviennent surtout de la région.

Cette situation est le fait d'entreprises récemment installées à Louvain-la-Neuve. Dans celles qui se sont implantées depuis quelques années, on constate une augmentation de la main-d'œuvre locale à tous les niveaux.

Ces implantations d'entreprises nouvelles et propres contribueront à donner des emplois sur place aux habitants de notre commune et à lutter avec plus d'efficacité contre le chômage.

Terminons en signalant que des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du service « Expansion » de l'U.C.L., avenue G. Lemaître, 13. Tél. 41 86 39 ou à l'Administration communale.

LES
MARCHEURS
DE
L'EUROPE

Jeudi 6 avril, l'avant-dernière étape de la 6e Marche de l'Europe s'est terminée au Centre Culturel où Monsieur Cattelain, échevin de la Jeunesse et des Sports, a accueilli les 33 marcheurs venant de Strasbourg via notamment les villes de Luxembourg, Arlon, Saint-Hubert et Namur.

Dans ce groupe, on remarquait la présence de Mario Borradori âgé de 79 ans et originaire de Chiaso à la frontière italo-suisse.

Remerciant les autorités communales, Monsieur Marcel Bourlard, président du mouvement populaire européen, a dit la nécessité de faire une Europe humaine.

Rappelons qu'en 1976 l'Administration communale avait aménagé, en l'honneur des Marcheurs, le « Sentier de l'Europe » reliant l'Allée de Clerlande à la rue de l'Invasion.

ACSO : Trophées et mérites sportifs



Monsieur le Bourgmestre félicite Alain WANLIN pour ses bons résultats obtenus en athlétisme et se prépare à lui remettre le trophée.



Dominique BANNEUX a également été récompensée pour ses efforts en escrime.



Monsieur DEMEESTER reçoit le trophée qui récompense les performances de l'équipe de balle-pelote de Blocry.



Monsieur Marcel GENICOT reçoit un cadeau-souvenir en témoignage de 30 ans d'activités au Vélo-Club.



Carnet Familial

NAISSANCES

LIBOUTON Laurence, le 3 avril.
 PULLANO Frédéric, le 4 avril.
 DARDENNE David, le 4 avril.
 CATTELAÏN Christophe, le 6 avril.
 VAN REYBROECK Marie, le 9 avril.
 KAIRET Thomas, le 10 avril.
 FONTAINE Pierre, le 10 avril.
 DE MAERTELAERE Christophe, le 12 avril.

ASSY Christophe, le 14 avril.
 NOWICKI Anne-France, le 15 avril.
 FONTAINE Sylvain, le 16 avril.
 GEMENNE Michaël, le 18 avril.
 ALSTEEN Sébastien, le 21 avril.
 VAN DEN BOGAERT Etienne, le 22 avril.
 SCHOCKAERT Cédric, le 28 avril.
 LEMENSE Nathalie, le 30 avril.

MARIAGES

Jean-Claude LOUIS et Josiane MASSAER.
 Michel BERGIERS et Eliane COLLARD.
 Serge LAURENT et Thérèse VANOOST.
 Ivan MELOTTE et Christine COMPANIE.
 Emmanuel ABS et Viviane CATTELAÏN.
 Marc VAN PARYS et Marie-Christine CASTEL.

DECES

Joanna DESMET, le 5 avril.
 Marie-Thérèse GRIVILLERS, le 11 avril.
 MAYNE Emile, le 14 avril.
 CORBUSY Gilberte, le 23 avril.
 WOUTERS Charles, le 24 avril.
 BAUWENS Mélina, le 28 avril.

AVRIL NAISSANCES

LENGLOIS Séverine, le 2 mai.
 MERCHE Didier, le 3 mai.
 RENDERS Audrey, le 3 mai.
 DENONCIN Marlène, le 4 mai.
 BOULET Mathieu, le 5 mai.
 LAUREYS François, le 7 mai.
 DESSY Amandine, le 9 mai.
 VOS Grégory, le 9 mai.
 SARKOZI Erika, le 10 mai.
 PIQUARD David, le 10 mai.
 GAUTHIER Arnaud, le 12 mai.
 NOEL Alice, le 12 mai.
 THIRY Jérôme, le 13 mai.
 GREGOIRE Olivier, le 14 mai.
 WYNGAARD Thomas, le 14 mai.
 DOR-QUENTIN Jean, le 15 mai.
 DEVILLEZ Olivier, le 16 mai.
 GHISTELINCK Aude, le 16 mai.
 GELUCK Mélodie, le 19 mai.
 DELHAUTEUR Jean-Christophe, le 19 mai.
 GONZALEZ CUESTA Michaël, le 22 mai.
 COLLET Isabelle, le 22 mai.
 GUEIBE Aline, le 24 mai.
 VAN ROSSUM Renaud, le 25 mai.
 VROMMAN Virginie, le 25 mai.
 CARETTE Gregory, le 26 mai.
 CHEVALIER Laurence, le 26 mai.
 MOREL de WESTGAVER Jean-Baptiste, le 26 mai.
 BERO Fabian, le 29 mai.
 SCHEER Vanessa, le 29 mai.
 LEMOINE Christian, le 29 mai.
 MORAGA CIFUENTES Maria-Constanza, le 30 mai.

MARIAGES

Joël POELS et Brigitte SCHOCKAERT.
 Daniel MASY et Viviane LIBOIS.

DECES

DUFEY Florence, le 3 mai.
 Yvonne CASTAIGNE, le 4 mai.
 RENAULD Adèle, le 7 mai.
 PATEN Marcelle, le 8 mai.
 Clément VAN MOLECOT, le 9 mai.
 SPELTENS Marie, le 11 mai.
 BERTHET Georgina, le 13 mai.
 Flore VANDERCAPPEL, le 26 mai.
 KEERSMAEKERS Marie, le 29 mai.

MAI

OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE

GRANDE FETE COMMUNALE

Vendredi 16 juin

Dès le matin : FOIRE AUX CAMELOTS.

Samedi 17 juin

Dès le matin : Concours de ballonnets.
 13,30 h. Ouverture des loges foraines.
 15,00 h. COURSE CYCLISTE pour amateurs internationaux.

Au Douaire : présentation et concours de culturisme.

Au Rallye : Match exhibition de basket-ball.

18,00 h. Bd Martin : Présentation et entraînement de l'équipe « Jeux sans frontières ».

19,30 h. Concert promenade.

21,00 h. Au centre culturel : GRAND BAL du football.

Salle « Au Chasseur », GRAND BAL avec orchestre.

Dimanche 18 juin

Dès le matin : Concours de ballonnets.

De 14 à 18 h. : GRAND CORTEGE A TRAVERS LA COMMUNE.

15,00 h. Ferme du Douaire : Grand tournoi de pétanque.

20,00 h. Salle « Au Chasseur », GRAND BAL avec orchestre.

Lundi 19 juin

13,30 h. 9me COURSE CYCLISTE pour PROFESSIONNELS.

22,30 h. GRAND FEU D'ARTIFICE.

Mardi 20 juin

20,00 h. Place Communale : Election de MISS OTTIGNIES-L.L.N.

Samedi 24 juin

12,00 h. Célébration d'une noce de diamant et de 23 noces d'or.

13,00 h. Cortège des époux jubilaires.



Championnat de Belgique d'Aérostation

Le 15 avril dernier, malgré le temps maussade, cinq montgolfières, participant au championnat de Belgique des ballons libres à air chaud, ont pris leur envol de la place de Cérroux.

L'organisation de cette grande fête aérostatique avait été confiée au « Club Delta Aérostatic » qui a ouvert une école de pilotage à la rue de Moriensart.

Le très nombreux public a pu également assister aux démonstrations données par trois ballons captifs et participer à un barbecue géant.



A notre équipe, nous souhaitons

Bonne chance